

Compression des dépenses de l'État

Un seul coup d'œil sur ce bill prouvera qu'il a été fait à la hâte et n'a pas été étudié soigneusement ni même conçu pour réduire les dépenses gouvernementales. Le fait que le bill va réduire le budget des dépenses du gouvernement de 1 milliard et demi de dollars est tellement ridicule qu'il ne vaut même pas la peine de s'y attarder. Voilà pourquoi nous étudions le bill C-19.

Pour un gouvernement qui dépense plus de 40 p. 100 du produit national brut, un milliard de dollars, ce n'est que de la petite monnaie, même pas assez pour payer les voyages personnels du ministre des Transports (M. Lang) et de quelques autres. C'est deux fois rien et au lieu d'entraîner des économies dans des secteurs où il importe de réduire les dépenses, l'adoption de ce projet de loi causera des dommages incalculables à notre industrie meunière, et à tous ceux qui s'occupent de céréales et de farine, tout particulièrement dans les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest.

● (2130)

Lorsqu'il a déposé ce bill le 5 novembre dernier, le président du Conseil du Trésor a déclaré que c'était un bill omnibus. Quoi de neuf? Le gouvernement actuel ne semble pas capable de déposer autre chose que des bills omnibus. C'est une bonne façon de contraindre la Chambre à approuver des mesures douteuses afin qu'une mesure saine puisse être adoptée. Quel autre gouvernement associerait la Compagnie des jeunes Canadiens à une mesure visant à supprimer les subventions versées actuellement aux termes de la loi sur les chemins de fer? Quel autre gouvernement nous demanderait d'éliminer ce monstre d'inutilité qu'est l'Information Canada dans le même bill qui mettrait fin au programme actuel de formation des adultes?

Pourquoi donc le gouvernement n'a-t-il pas tout simplement déposé le bill afin de se débarrasser une fois pour toutes de la Compagnie des jeunes Canadiens? Qui donc parmi les députés de la Chambre n'aurait pas saisi l'occasion d'envoyer promener cet organisme? Nous aurions pu le faire il y a longtemps mais, pour des raisons qui lui sont propres, le gouvernement actuel a jugé qu'il serait plus commode de l'ajouter à un bill qui causerait des dommages irréparables dans des secteurs où il faudrait accroître l'assistance et non pas la diminuer.

A ce propos, j'aimerais demander qui a autorisé le versement de \$185,500 en indemnités de départ aux membres supposément bénévoles de la Compagnie des jeunes Canadiens. Dans son rapport, l'Auditeur général indique que la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens n'autorise pas la compagnie à faire de tels versements. Ils ont été effectués au moment où la Compagnie des jeunes Canadiens devait être en voie de dissolution et, selon moi, le Parlement devrait savoir qui a autorisé ces paiements et pourquoi. Je sais que le gouvernement ne se préoccupe pas beaucoup de sa responsabilité envers le public, mais il pourrait peut-être faire un pas dans la bonne direction en nous donnant les faits sur ces \$185,500. Le règlement de dix cas semblables ferait épargner une bonne partie de l'argent que le gouvernement espère économiser grâce au bill. Je pense que l'économie escomptée est de 1 milliard et demi de dollars. Le gouvernement devrait peut-être montrer à des cadres supérieurs de la fonction publique, ou plutôt à certains dépensiers de fonds publics, à être comptables de l'argent qui leur est confié.

[M. Darling.]

Nous aurions pu facilement adopter à la Chambre un bill visant à supprimer Information Canada, mais j'imagine qu'il fallait un certain temps au gouvernement pour trouver des postes de choix à ceux qui perdront leur emploi à cause de la suppression de cet organisme mal conçu. Bien entendu, aux yeux du gouvernement qui a créé Information Canada, cet organisme n'a pas été mal conçu. Pourtant, le fait est qu'il a été établi surtout pour fournir des emplois aux amis du parti libéral, à des gens qui avaient bien servi leurs maîtres de bien des façons et à qui on avait promis une récompense appropriée. Certains d'entre eux avaient fait de l'excellent travail au sein d'organismes comme la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Comme toujours dans des cas semblables, Information Canada a pris de plus en plus d'importance. Cet organisme est devenu un monstre bureaucratique coûteux qui remplissait les mêmes fonctions que d'autres services qui pouvaient s'en occuper bien mieux que lui.

Maintenant, nous voudrions tous voir tranquillement disparaître la Compagnie des jeunes Canadiens et Information Canada, mais ces organismes reviennent pour nous hanter dans un bill omnibus qui vise à bouleverser l'ensemble des subventions de transport pour les industries du grain, de la farine et de la meunerie. Le 10 novembre, le député de Halifax (M. Stanfield) a reproché au ministre des Transports d'avoir proposé l'abrogation de certains articles et paragraphes de la loi sur les chemins de fer sans nous dire ce qui arriverait si ces articles n'étaient pas supprimés. Ce n'est pas la première fois que cela se produit, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi ces propositions sont incluses dans un bill omnibus, qui vise en même temps certaines questions que la plupart d'entre nous, sinon nous tous, ne sont pas intéressés à discuter actuellement.

Nous pourrions fort bien demander comment on pourrait remplacer les dispositions du bill qui traitent de la formation professionnelle des adultes. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) doit sûrement avoir des plans ou des programmes à l'esprit afin d'améliorer la formation professionnelle des adultes sans emploi. Les chômeurs sont nombreux, il y en a près de 750,000 je crois et je suis certain que le ministre a pensé à un plan pour résoudre le problème des adultes qui sont au chômage parce qu'ils ne disposent pas des qualifications nécessaires pour trouver des emplois.

Allons-nous continuer à former les adultes à des métiers pour lesquels il n'y a pas de débouchés, à des emplois dont les salaires sont inférieurs aux montants versés dans le cadre de l'assistance sociale? Allons-nous continuer à miner le programme de formation professionnelle des adultes dans l'espoir que le problème disparaisse après un moment si nous nous contentions de l'ignorer ou que les diverses provinces trouvent elles-mêmes des solutions? Ce problème subsistera. Il ne peut que s'aggraver et on ne peut s'attendre à ce que les provinces le résolvent d'elles-mêmes.

Tout en bas des notes explicatives du bill C-19, nous trouvons la phrase suivante:

Mais l'allocation hebdomadaire ne doit en aucun cas être inférieure à \$20.

Monsieur l'Orateur, vous me croirez si vous voulez mais cette phrase fait allusion à l'allocation qui peut être payée, dans le cadre des règlements actuels, à un adulte qui suit un cours de formation professionnelle. Bien sûr, on ne veut pas dire que c'est là tout ce que reçoivent ces personnes mais cela montre clairement quel est le montant de l'allocation minimum